



partie commune à usage privatif

Par **jdraut**, le **04/08/2011** à **00:44**

Bonjour,

Dans le cadre d'une partie commune à usage privatif (jardin en l'occurrence), je n'arrive pas à bien comprendre les charges dont je serai redevable sur cette partie ?

De plus qu'en est-il au niveau des frais d'entretien, le règlement de la copropriété ou se trouve l'appartement que j'envisage d'acheter ne mentionne rien.

Merci d'avance

Cordialement

Par **Domil**, le **04/08/2011** à **01:16**

Si vous en avez un usage privatif, vous devez entretenir, à vos frais, le jardin.

Par **jdraut**, le **04/08/2011** à **08:53**

Merci de votre réponse

Et est ce que je suis redevable d'une quote part de charge commune sur ce jardin ?

si j'ai compris ce que j'ai lu sur internet , ce n'est pas considéré comme une partie privative donc ca ne devrait pas venir augmenter mes tantièmes